



18ème Rencontre Nationale des 2CV Clubs de France

Suisse
Normande 2010

Du 13 au 16 Mai 2010

FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION

Numéro :

Cadre réservé à l'organisation

CLUB : Aucun
Adhérent à l'Association des 2 CV Clubs de France (A2CF) : OUI NON

EQUIPAGE :	Nom	Prénom	Age	Sexe
Conducteur				M / F
Passager 1 :				M / F
Passager 2 :				M / F
Passager 3 :				M / F
Passager 4 :				M / F

DOMICILE : Adresse :
C.P. : Ville : Pays :
E.mail : Tel. :

VEHICULE : Marque : Modèle/Type (carte grise en D2) : Année :
Immatriculation : Distance parcourue jusqu'à Giel : kms

Inscription	Jusqu'au 26 mars **	TOTAL
Personne de plus de 12 ans : club membre à A2CF* x 23 € €
Personne de plus de 12 ans : non club membre à A2CF x 25 € €
<small>* Après contrôle. ** Droit d'entrée sur pré-inscription valable jusqu'au 26 mars 2010. Après cette date les droits d'entrée seront de 28 € par personne</small>		
2 CV ou Dérivé	Gratuit	Gratuit
Citroën Type H	10 € €
Autre véhicule Citroën	20 € €
Véhicule autre marque	35 € €
Voiture tracteur + plateau porte 2CV ou dérivés : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> parking obligatoire pour l'ensemble sur emplacement désigné par l'organisation.		Gratuit
TOTAL	 €

**Paiement par chèque bancaire ou postal français, à l'ordre de :
Normandeuche**

Chèque N° :
Banque :

Votre inscription vous sera confirmée dès encaissement du chèque. Aucun numéro de plaque ne pourra être réservé par avance. Aucun paiement par carte bancaire ou chèque étranger ne pourra être accepté. Toutefois, pour nos amis résidant hors de nos frontières un virement en euros pourra être effectué sur le numéro de compte suivant :

IBAN : FR76 1660 6500 0100 1428 8949 182 BIC : AGRIFRPP866

Toute personne inscrite sur cette fiche reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation (imprimé au verso de cette feuille) et s'engage par son inscription à le respecter. **Les pré-inscriptions doivent obligatoirement nous parvenir avant le 26 mars 2010, cachet de la poste faisant foi.** Après cette date, elles ne seront plus prises en compte. Il sera nécessaire de s'inscrire sur place, au tarif normal de la manifestation soit 28 € par personne. En cas de désistement : aucun remboursement après le 26 mars 2010.

Association Normandeuche : nationale2010@2cvcaen.org Tel. : 06.13.95.35.52

Veuillez nous renvoyer ce formulaire d'inscription avec le paiement par chèque à :

**Normandeuche - Service Pré-inscription
BP 56093
14 063 CAEN cedex 04**

**Signature
obligatoire :**

ARTICLE 1 - Conditions d'admission

- Pour pénétrer, s'installer, demeurer sur le lieu de la rencontre, il faut s'acquitter d'un droit d'entrée qui restera invariable pendant toute la durée de la manifestation.
- Le séjour sur le site implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement à s'y conformer.
- Toute personne ayant acquitté son droit d'entrée déclare de ce fait avoir pris connaissance de ce règlement.
- Les personnes utilisant un appareil médical électrique (respiratoire ou autre) doivent se faire connaître lors de leur inscription s'ils souhaitent un emplacement réservé avec accès au réseau électrique.

ARTICLE 2 - Installation

- Dans un souci d'optimisation du site, les participants sont priés de respecter les emplacements qui leurs seront désignés par les organisateurs.

ARTICLE 3 - Bureau d'accueil

- Heures d'ouverture : du 12 mai 2010 - 16 h au 16 mai 2010 - 14 h. Le site, pour des raisons techniques et de sécurité ne sera pas accessible avant son ouverture officielle et sous réserve d'autorisation par les commissions de sécurité.

ARTICLE 4 - Redevances

- Les droits d'inscription sont à régler au bureau d'accueil et donnent accès au site.
- Concernant les préinscriptions, elles ne seront plus prises en compte après le 26 mars 2010. En cas de désistement, aucun remboursement n'interviendra après le 26 mars 2010.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions en cas de dépassement de la capacité d'accueil du site, sur préconisation de la commission sécurité.
- Aucun règlement par chèque en euro émanant de pays étrangers ne pourra être accepté (règlement en espèces).
- Pour des raisons pratiques, les bars fonctionneront avec des jetons vendus à l'accueil.
- Les visiteurs seront autorisés sur le site aux heures définies par les organisateurs, après acquittement d'un droit d'entrée.
- Les participants et visiteurs donnent leur accord sur la publication et la diffusion éventuelles de leur image, faisant partie de l'enregistrement fait au titre de publicité de la manifestation.

ARTICLE 5 - Sécurité

- Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- Les participants sont tenus de respecter les signalisations mises en place par les organisateurs. Certaines zones sont formellement interdites d'accès.

ARTICLE 6 - Animaux

- Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté ; ils seront obligatoirement tenus en laisse.
- Ils ne doivent pas être laissés seuls, même enfermés, en l'absence de leur maître qui en sont civilement responsables. Des sacs à déjections canines devront être prévus et utilisés par les propriétaires d'animaux.

ARTICLE 7 - Véhicules

- Chaque véhicule déclaré dans cette rencontre ou en circulation demeure sous l'entière responsabilité de son conducteur et/ou du titulaire de la carte grise. Le véhicule doit être en règle avec les obligations prévues par la loi : assurances, agrément par un centre de contrôle technique, etc...

ARTICLE 8 - Circulation

- A l'intérieur du site, les véhicules doivent rouler à 10 Km/h maxi et respecter le code de la route.
- Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, empêcher l'installation des nouveaux arrivants, gêner les personnes installées. Les interdictions de stationnement mises en place par les organisateurs devront être respectées.

ARTICLE 9 - Tenue et aspect des installations

- Chacun est tenu de respecter : les installations mises à disposition, l'hygiène, l'aspect du site, les limites de sécurité, les espaces verts, les plantations, les branches d'arbres et les clôtures et de porter une tenue vestimentaire correcte.
- Toute dégradation sera à la charge de son auteur.
- Un espace mécanique sera mis à disposition, il sera interdit de faire de la mécanique en dehors de cet espace.

ARTICLE 10 - Incendie et secours

- Les feux (bois, charbon, etc..) sont interdits au sol ainsi que les feux d'artifice et les pétards. Des extincteurs sont à votre disposition (se référer au plan de sécurité à l'accueil). En cas d'incendie, avisez immédiatement les organisateurs.
- Un poste de secours sera en permanence présent sur le site. Un réfrigérateur y sera installé afin de conserver les médicaments qui le nécessitent ; pour en bénéficier vous devrez faire votre demande à l'accueil.

ARTICLE 11 - Vols

- Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vol sur le site.
- Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect aux organisateurs.

ARTICLE 12 - Affichage

- Ce règlement intérieur est validé par les organisateurs. Il est affiché à l'accueil, au point info et imprimé au verso des fiches d'inscription. Copie est déposée en gendarmerie ainsi qu'en préfectures du Calvados et de l'Orne.

ARTICLE 13 - Infractions

- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure :
 - o Toute personne n'ayant pas respecté ce règlement intérieur,
 - o Toute personne perturbant sous toute forme le bon déroulement de cette manifestation.
- Toute personne sur le site doit pouvoir à tout moment prouver son inscription (macaron, bracelet, etc...)
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement.
- Tout bruit devra impérativement cesser à partir de 23 heures à l'exception de la zone d'animation et ce sous peine de sanction. Les sirènes et gyrophares sont interdits sur le site.

ARTICLE 14 - Réserves

- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'événement imprévisible à ce jour (guerre, sinistre, intempérie, pénurie de carburant etc...).